

• (1740)

M. Perrault: Vous êtes complètement perdu.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je m'occupe de beaucoup plus de cas que le secrétaire parlementaire et je connais donc le système. Il n'y connaît rien. Il n'est qu'un défenseur du gouvernement; il l'est depuis son élection et continuera de l'être. Il ne sait que ce que lui disent les hauts fonctionnaires de son ministère et c'est pourquoi il peut parfois fournir des renseignements sensés à la Chambre.

M. Perrault: Vous trompez vos commettants—vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Peters: La Commission d'assurance-chômage devrait disposer d'un système d'ordinateur semblable à celui utilisé par Air Canada pour ses réservations de façon que, quand on a besoin de renseignements dans le cas d'une demande, on puisse les obtenir de la banque de mémoire. On aurait dû commencer par là et j'espère qu'on le fera maintenant. Il y a d'autres retards, monsieur l'Orateur. Le bureau avec lequel je fais affaire manque d'au moins 50 p. 100 de personnel.

M. Perrault: A mon avis, c'est le genre de mauvais conseils que vous donnez à vos commettants.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, mes commettants se prononceront le moment venu.

Une voix: Nous voulons qu'ils obtiennent leur argent.

M. Peters: J'aimerais qu'on leur donne leur argent et c'est ce qu'aimeraient aussi toutes les municipalités de ma région. Beaucoup de municipalités sont des agglomérations rurales et elles ne sont pas en mesure de payer ces gens. Elles n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire. Au bureau de l'assurance-chômage de Kirkland Lake, il y a au moins une douzaine de lettres demandant une mesure de faveur. Cette localité fait face à un taux de chômage plus élevé que de raison et elle ne peut se permettre de donner suite à des demandes qui relèvent de l'assistance sociale. Il est bien vrai que l'Ontario a sa formule de contingentement mais quand une personne touche, au titre de l'assurance-chômage, un montant inférieur aux deux tiers de son ancien salaire, on ne peut s'attendre à ce qu'elle passe quatre jours de paie sans argent, et c'est pourquoi elle demande l'assistance de la municipalité.

Voilà un point qui mérite notre attention, monsieur l'Orateur. Toronto est dans une classe différente par rapport à d'autres régions, car elle est dotée d'un bureau régional de l'assurance-chômage où les gens peuvent facilement se rendre. Dans les régions éloignées des grandes villes, il faut s'en remettre entièrement au courrier, ce qui soulève le problème de la poste. Je me suis entretenu cet après-midi avec un député qui me disait qu'il pouvait parfois expédier une lettre qui ne prenait qu'une journée à se rendre en Colombie-Britannique, mais que dans un cas précis, une lettre très importante avait mis neuf jours à atteindre cette destination.

Une voix: Cela n'est pas inusité.

M. Perrault: Il y a eu la grève des contrôleurs de la circulation aérienne.

[M. Peters.]

M. Peters: Cela ne serait pas si mal si cela se produisait chaque fois, car alors on saurait qu'il faut neuf jours. Mais dans un autre cas où la circulation aérienne n'était pas en cause, la Commission d'assurance-chômage, à Belleville, a envoyé cinq lettres par jour, du lundi au vendredi inclusivement, et le bureau de Timmins en a reçu deux le mardi, quatre le mercredi, deux le jeudi, trois ou quatre le vendredi, et le reste le lundi suivant. Comment une chose semblable peut-elle se produire, monsieur l'Orateur? Les lettres sont postées, elles sont placées sur la table de tri, dans le camion et le deuxième jour, vous recevez deux lettres. Elles ont été spécialement préparées par la Commission d'assurance-chômage, mais bien entendu, le secrétaire parlementaire n'en sait rien parce que les fonctionnaires de son ministère ne lui en ont pas parlé.

M. Perrault: Avez-vous communiqué avec les Postes?

M. Peters: Vous ne pouvez pas blâmer les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, mais sûrement le gouvernement. Lorsque vous apposez un timbre de 8c. sur une lettre, si vous saviez qu'elle prendra huit ou neuf jours pour se rendre en Colombie-Britannique, vous songeriez à exploiter une ligne aérienne spéciale. Et que dire de la lettre qui prend un seul jour? Comment se fait-il que deux lettres ont pris un jour pour se rendre de Belleville à Timmins, tandis que certaines autres ne sont parvenues à destination que la semaine suivante? Ce sont de simples problèmes, monsieur l'Orateur, mais la population veut en connaître la réponse.

M. Perrault: Avez-vous écrit aux Postes?

M. Peters: Je serais alors dans la même situation que n'importe qui.

Une voix: Ils ne recevraient jamais les lettres.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs semaines, j'ai demandé de la documentation au bureau de poste et proposé d'envoyer un messenger la chercher. On m'a dit qu'on la mettrait dans le courrier et que je la recevrais immédiatement. Eh bien, on a fait ce qu'on avait dit, mais quatre ou cinq jours plus tard, j'ai dû envoyer un messenger cueillir ladite documentation. Environ une semaine plus tard, elle arrivait par le courrier. On l'avait mise dans une enveloppe brune et vous savez que ceux qui manutentionnent le courrier n'aiment pas toucher à ces choses-là.

M. Perrault: Êtes-vous sûr d'avoir apposé un timbre à l'enveloppe?

M. Peters: Ce n'est pas moi qui l'ai envoyée, monsieur l'Orateur, ce sont les Postes. Je n'ai rien eu à avoir avec l'affranchissement.

Une voix: Il ne comprend absolument rien.

M. Peters: Le fait est que dans notre société moderne il faut accélérer les opérations. Il y a des façons de procéder qui ne changent pour ainsi dire rien à la vie de l'individu. Je puis me tromper mais il me semble que l'assurance-chômage aurait dû opter pour deux régimes plutôt que de garder deux programmes. Quand quelqu'un téléphone pour dire qu'il y a quatre ou cinq semaines qu'il a envoyé ses formules et qu'il n'a reçu aucune nouvelle, il devrait y avoir un autre service à la Commission de l'assurance-chômage, comme autrefois, où quelqu'un s'occuperait personnellement du cas.